

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 23 septembre à 19 h

Présents : Robert VIELFAURE, Jacques ANATOLE, Mélanie ALLEGRE, Guy IMBERT, Michel LAPIERRE, Marie LEMAIRE, Gilles PEREAU, Eliane TARALLO

Excusée : Juliette CONSTANTIN

A été élue Secrétaire de séance : E. TARALLO

1. Délibération : Participation frais scolarité écoles Joannas et Rocles

Pour l'école de Chassiers, la commune paie 940 € par enfant scolarisé en 2019.

Quelques enfants de Rocher vont à l'école de Rocles qui facture 1 500 € par enfant, et Joannas 1 200 € pour l'année 2018.

En réponse à la demande de R. Vielfaure aux Maires de ces communes de bien vouloir réviser le montant dû, le Maire de Rocles propose d'appliquer un coefficient de pondération. Ce coefficient n'étant pas connu pour l'instant, le Conseil est appelé à délibérer sur la somme à régler de suite et décide :

- de régler le même montant que pour Chassiers dans l'attente du coefficient de pondération
- et qu'une autre délibération sera faite pour la somme à régulariser.

Voté à l'unanimité

2. Délibération : modification statuts SEBA

Les statuts du SEBA doivent être modifiés pour se mettre en accord avec la loi NOTRe (Nouvelle organisation Territoriale de la République).

Voté à l'unanimité

3. Délibération : convention travaux voirie SEBA

Une nouvelle convention a été proposée par le SEBA : lors des travaux de voirie, les bouches à clés (élément permettant l'accès à un branchement de vanne) doivent être mises à la cote. La commune le prévoira désormais dans les travaux, en avancera le financement et sera ensuite remboursée par le SEBA.

Voté à l'unanimité

4. Délibération : CDC Val de ligne modification statuts : Point Info Jeunesse

Le point info jeunesse a été mis en place ; le statut de la CDC doit être modifié.

Le PIJ accueille les jeunes et leur donne accès à l'information dans différents domaines : études, emploi, logement, culture, loisirs....

Voté à l'unanimité

5. CDC Val de ligne présentation rapport activités 2018

Le maire présente aux membres du conseil, le rapport d'activités 2018 de la Communauté des Communes.

Voté à l'unanimité

6. Délibération : décisions modificatives budget

Approbation des décisions modificatives énoncées.

Voté à l'unanimité

7. Délibération : régularisation administrative travaux aménagement RD5

Les travaux devaient être faits sur 2017/2018 et à cause de plusieurs reports dus à la météo et à d'autres aléas les ordres de début et de fin de travaux ont été validés en accord avec le maître d'œuvre.

Voté à l'unanimité

8. Délibération : régie de recettes convention avec nouveau boulanger

M. DENIS nouveau boulanger à Chassiers a remplacé M. KRASOUSKY, il continue la livraison du pain à l'agence postale de Rocher ; une délibération est nécessaire pour signer une nouvelle convention pour le dépôt du pain et des journaux.

Voté à l'unanimité

9. Délibération : Ardèche Drome Numérique fibre, implantation d'un local

L'implantation d'un local répartiteur est nécessaire pour le déploiement de la fibre optique, le lieu le plus approprié est sous l'abri en face de la salle polyvalente, ce local sera construit en respectant l'harmonie de l'environnement actuel.

Voté à l'unanimité

10. Délibération : arrêt supplémentaire transport scolaire

A la demande des familles, un arrêt supplémentaire du transport scolaire a été accepté, il se situera à St Joffrès.

Voté à l'unanimité

11. Délibération : aliénation chemin

Demande d'aliénation d'un chemin rural : ce chemin traverse les deux parcelles A 788 et A 1102 du propriétaire qui souhaiterait en faire l'acquisition. Il n'est plus entretenu ni utilisé. Une enquête publique sera ouverte pour avis public.

Voté à l'unanimité

12. Délibération : convention avec association coup de pattes

Le Maire rappelle l'obligation pour les communes d'avoir ou de conventionner avec un service de fourrière un lieu de gardiennage, stériliser les chats errants, appeler la fourrière...
Devant l'augmentation de la population de chats errants sur la commune le Maire propose de conventionner avec l'association coup de pattes à ROCLES.

Il est demandé aux habitants d'avoir une attitude responsable vis-à-vis de son(ses) animal(aux) de compagnie en le stérilisant. Un arrêté municipal sera pris ultérieurement.

Voté à l'unanimité

13. Délibération : motion soutien trésoreries

Conscients que la réforme des trésoreries met en péril le service public, les membres du conseil délibèrent sur la motion de soutien aux trésoreries.

Voté à l'unanimité

Communications et questions diverses

- Information sur une demande de précisions d'un habitant de Rocher concernant des travaux réalisés sur la voirie, le Maire prendra contact avec lui pour répondre à ses interrogations.